LIVRET D'ACCUEIL ET DE SÉCURITÉ
E.R.P. FONSORBES
09-09-2022

Mairie de Fonsorbes
Rue du 11 Novembre, 31470 Fonsorbes

SOMMAIRE

- Présentation
- Utiliser un ERP en toute sécurité
  - Les moyens de sécurité mis à disposition : plan d'évacuation, consignes de sécurité, extincteurs, dispositifs d'alarme et de coupure, issues de secours, trappes de désenfumage, défibrillateur
  - Les principes d'évacuation
  - Les règles de prudence
  - Les affichages
  - Les numéros utiles
  - Infos COVID
- Le dossier administratif
  - Le règlement
  - La convention

Qu’est-ce qu’un E.R.P. ?

Tout au long de l’année vous utilisez pour vos activités ou lors de vos manifestations des ERP (Etablissements Recevant du Public).

Les E.R.P. sont soumis au respect d’un règlement en matière de sécurité contre l’incendie et les risques de panique.

Ce livret d’accueil a été rédigé afin de vous donner des informations essentielles concernant les moyens qui sont mis à votre disposition pour assurer la sécurité du public accueilli et vous rappeler quelques consignes de sécurité.

LA SÉCURITÉ DANS UN E.R.P.

PLAN D'EVACUATION

NF X08-070

ville de fonsorbes

SALLE DU TREPADE

31470 FONSORBES

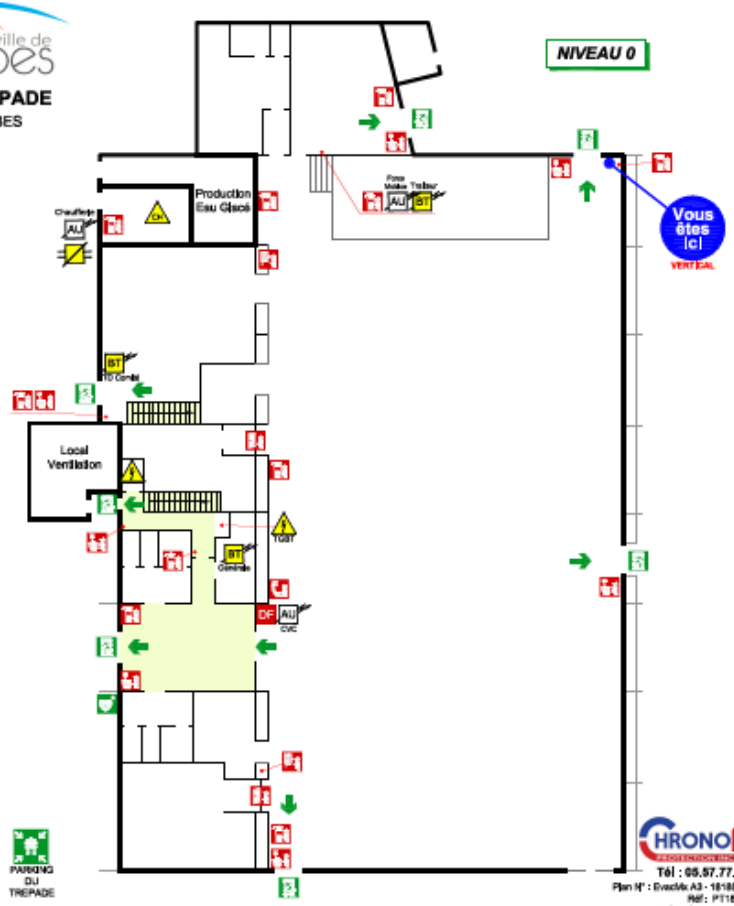

LÉGENDE

- Zone de circulation
- Issue d'évacuation
- Chemin d'évacuation
- Point de rassemblement
- Défibrillateur
- Déclenchement d'alarme
- Robinet d'incendie armé
- DF Commande désenfumage
- Porte de recoupement coupe feu
- Extincteur
- Téléphone
- AU Arrêt d'urgence
- CH Chaufferie
- Local électrique
- BT Coupure basse tension
- Coupure gaz de ville

CHRONOFEU

Tél : 05.57.77.78.50

Plan N° : EvacMx A3 - 181887 - 02

Réf : PT1810002

Réalisé le : 21/12/2018

Incendie

Gardez votre calme.

Déclencher l'alarme et téléphoner au :

18 ou 112

ou :

Attaquez le foyer à la base au moyen d'extincteurs sans prendre de risques

Il est formellement interdit de fumer sauf dans les lieux prévus à cet effet.

Dans la chaleur et la fumée, baissez-vous car frais est près du sol.

Evacuation

A l'audition du signal sonore ou sur ordre d'un responsable.

Suivre les indications du chargé d'évacuation.

Dirigez-vous vers les sorties les plus proches.

Ne revenez jamais en arrière sans y avoir été invité.

N'utilisez jamais les ascenseurs ou monte-charges.

Prévention

SAMU

Médecin

Point de rassemblement :

PARKING DU TREPADE

Consigne type E.R.P

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

SAVOIR IDENTIFIER LES DIFFÉRENTS EXTINCTEURS et RIA

Extincteur CO2
Feux électriques

Extincteur eau pulvérisée
Feux de bois, papier, plastiques…

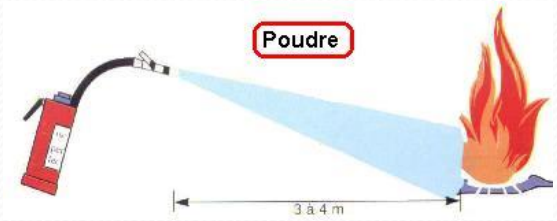

Extincteur poudre
Feux de gaz

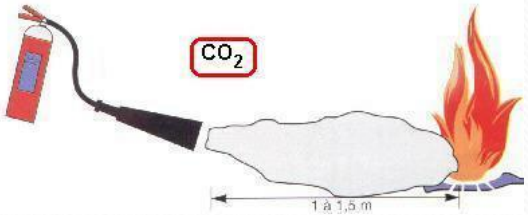

RIA
Robinets d'incendie armés

SAVOIR IDENTIFIER LES DISPOSITIFS D'ALARME ET COUPURE

Déclencheur manuel d'alarme incendie

Appuyer en cas d'incendie

Système de coupure d'urgence du gaz

<u>Uniquement pour les bâtiments équipés d'appareils gaz</u>

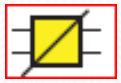

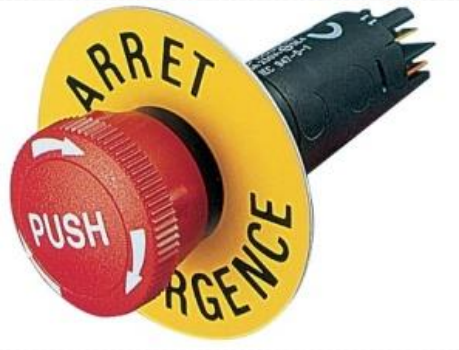

Coupure d'urgence alimentation électrique

IMPORTANT : Ne jamais réouvrir une vanne.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

ISSUES DE SECOURS

(A l'attention de tous les utilisateurs)

- Repérez les issues de secours des locaux que vous utilisez
- Veillez à laisser les issues de secours dégagées ; ne pas garer de véhicule devant
- Enlevez tout objet se trouvant devant celles-ci:
  - Chaises
  - Bancs
  - Cartons
  - Équipements
  - Tapis…
- Vérifiez que les portes des sorties de secours ne soient pas verrouillées

TRAPPES DE DÉSENFUMAGE

Les trappes de désenfumage doivent être ouvertes si possible pendant l'évacuation

Exemples de boîtier de commande d'une trappe de désenfumage :

17 défibrillateurs ont été répartis sur la commune. Certains sont à l'extérieur des bâtiments et donc accessibles à toute heure, d'autres à l'intérieur de bâtiments. La police municipale est également dotée d'un défibrillateur mobile.

Une affiche indiquant l'emplacement du défibrillateur le plus proche de votre lieu d'activité a été placée dans la vitrine d'affichage municipal.

Application Android à télécharger : « Staying alive »

<u>En cas d'arrêt cardiaque</u> :

- Prévenir les secours **15**
- Récupérer le défibrillateur
- Mettre en marche le défibrillateur
- Suivre les instructions

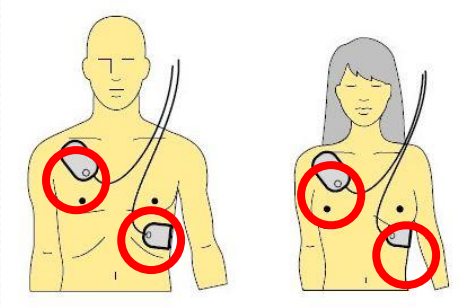

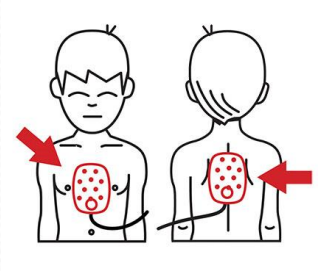

Si vous souhaitez bénéficier d'une initiation ou avoir des informations concernant l'utilisation d'un défibrillateur, vous pouvez contacter Mme Sabrina Perez, formatrice SST au Point Ecoute Jeunes et Familles 05 61 76 13 73

LISTE DES DÉFIBRILLATEURS COMMUNE DE FONSORBES

Sites
Mairie - Accueil
Bidot - Extérieur
Police Municipale (dans véhicule)
Services Techniques
Zone sportive Trépadé - extérieur
Centre de loisirs
Mosaïque des Partages
Salle Trépadé - extérieur
Dojo
Gymnase lycée - extérieur
Gymnase de la Béouzo
Gymnase Cantelauze
Tennis - extérieur
Ecole de Foot
Ecole élémentaire du Trépadé
Ecole élémentaire de la Béouzo
Groupe scolaire de Cantelauze

Principes de l’évacuation en cas d’incendie

Pour garantir la sécurité des adhérents ou du public, un guide-file et un serre-file sont désignés par le Président en fonction des plannings. Ils ne peuvent être la même personne :

- **Le guide-file** a pour mission la prise en charge de toutes les personnes présentes dans le bâtiment sur son secteur et d'acheminer le groupe jusqu'au point de rassemblement.

- **Le serre-file** doit vérifier que tout le monde a évacué et qu'il ne reste personne à l'intérieur des locaux et rendre compte au responsable d’évacuation au point de rassemblement.

Le service de sécurité incendie est nécessaire en cas de manifestation accueillant du public

CONSIGNES SPÉCIFIQUES
PERSONNES PORTEUSES de HANDICAP

Une attention particulière doit être portée par les personnes présentes aux personnes en situation de handicap, ces personnes doivent être systématiquement accompagnées vers le point de rassemblement.

- **Personnes en fauteuil** :
  - évacuer par la sortie de secours la plus proche en poussant le fauteuil, ou, le cas échéant, en demandant de l'aide pour porter la personne.

- **Personnes malentendantes et mal voyantes** :
  - s'assurer que le message d'évacuation a été compris.

- **Personnes porteuses de handicap mental** :
  - s'assurer que la personne a compris l'urgence d'évacuer. L'accompagner vers la sortie de secours.

LISTE DES SALLES MUNICIPALES - 2021

DESCRIPTIF DES SALLES FESTIVES MUNICIPALES						SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
NOM	ERP	ADRESSE	CAPACITÉ (nombre de	SUPERFICIE	ACTIVITÉS AUTORISÉES	En présence du public
Grande salle Bidot	Type L 3ème catégorie	Chemin de Birazel	200 personnes debout OU 184 personnes assises	450 m²	➢ Réunions privées	Néant
					➢ Assemblées générales ➢ Manifestations culturelles, ➢ Evènements associatifs	2 personnes désignées, formées et entraînées à la manœuvre des moyens de secours et à l'évacuation **En cas de spectacle** 2 personnes désignées, formées et entraînées à la manœuvre des moyens de secours et à l'évacuation + 1 personne titulaire du SSIAP 1
Salle du Trépadé	Type L 2ème catégorie	Place du Trépadé	780 personnes debout OU 500 personnes assises	709 m²	➢ Réunions	Néant
					➢ Evènements associatifs ➢ Assemblées générales ➢ Manifestations culturelles,	2 personnes désignées, formées et entraînées à la manœuvre des moyens de secours et à l'évacuation + 1 personne titulaire du SSIAP 1 **En cas de spectacle** 2 personnes désignées, formées et entraînées à la manœuvre des moyens de secours et à l'évacuation + 2 personnes titulaires du SSIAP 1
Salle de cinéma	Type L 4ème catégorie	Rue des écoles	130 personnes assises	160 m²	➢ Réunions privées ➢ Activités associatives, ➢ Assemblées générales ➢ Réunions ➢ Manifestations culturelles	Néant **En cas de projection** 1 personne désignée, formée et entraînée à la manœuvre des moyens de secours et à l'évacuation **En cas de spectacle** 2 personnes désignées, formées et entraînées à la manœuvre des moyens de secours et à l'évacuation + 1 personne titulaire du SSIAP 1
Petite salle Bidot	Type L 3ème catégorie	Chemin de Birazel	80 personnes debout OU 60 personnes assises	100 m²	➢ Réunions privées, formations	Néant
					➢ Evènements associatifs ➢ Evènements familiaux ➢ Assemblées générales	1 personne désignée, formée et entraînée à la manœuvre des moyens de secours et à l'évacuation

DESCRIPTIF DES GYMNASES MUNICIPAUX						SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
NOM		**ADRESSE**	**CAPACITÉ**	**SUPERFICIE**	**ACTIVITÉS AUTORISÉES**	**En présence du public**
Gymnase de Cantelauze	Type X 3ème catégorie	chemin de Cantelauze	500 personnes	2 652 m²	Manifestations sportives	1 membre du personnel ou 1 responsable au moins doit être présent en permanence lorsque l'établissement est ouvert au public. Personne spécialement désignée et entraînée à la manœuvre des moyens de secours et à l'évacuation
Gymnase du Lycée	Type X 3ème catégorie	Av Lucie Aubrac	400 personnes	2 014 m²	Manifestations sportives	
Gymnase de la Béouzo	Type X 5ème catégorie	chemin Marial	199 personnes	773 m²	Manifestations sportives	

DESCRIPTIF DES SALLES DE RÉUNIONS MUNICIPALES						SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
NOM		**ADRESSE**	**CAPACITÉ**	**SUPERFICIE**	**ACTIVITÉS AUTORISÉES**	**En présence du public**
Salle du banayre	Type R 5ème catégorie	17 Av de provence	50 personnes debout OU assises	57 m²	• Activités associatives • Manifestations culturelles, • Assemblées générales • Réunions	Le personnel doit être instruit sur les conduites à tenir en cas d'incendie et entraîné à la manoeuvre des moyens de secours. **Un membre du personnel ou un responsable au moins doit être présent en permanence lorsque l'établissement est ouvert au public.**
Salle duffaut	Type L 5ème catégorie	10 Av du château d'eau	50 personnes debout OU assises	170m²	• Activités associatives • Manifestations culturelles, • Assemblées générales • Réunions	
Salle d'exposition Maison de la culture	Type L 5ème catégorie	rue des écoles/place du trépadé	50 personnes debout OU assises	105m²	• Manifestations culturelles, • Evènements associatifs, • Assemblées générales d'associations, assemblées d'entreprises, • Assemblées de comités d'entreprises • Réunions	

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Détection incendie ou fumées

- Gardez votre calme
- Faire procéder immédiatement à l'évacuation du bâtiment
- Prévenez les services de secours **18 ou 112** en indiquant l'adresse exacte

Alerte incendie :

En cas de déclenchement d'une alarme incendie, sirène, message sonore, ordre d'évacuation :

- Évacuez par les sorties de secours sans crier, ni courir
- Ne retournez pas sur vos pas
- Regroupez-vous au point de rassemblement caractérisé par un panneau vert et signalez aux secours toute personne manquante sur ce point

« Des extincteurs sont mis à votre disposition pour maîtriser un départ de feu »

RÈGLES DE PRUDENCE

1. **Pas de panique :** le calme est indispensable face au feu
2. **En cas de fumée :** baissez-vous car l'air respirable est au plus près du sol
3. **Si l'évacuation se révélait impossible :** enfermez-vous en prenant soin de calfeutrer toutes les ouvertures et attendre les secours
4. **N'utilisez jamais** les ascenseurs ou monte-charges

CONSIGNES GÉNÉRALES

1. Ne pas jouer avec les extincteurs et les déclencheurs d'alarme :

LA VIE DE TOUS EN DÉPEND

1. Identifier les organes de sécurité présents dans vos locaux
2. Transmettre les informations sécurité à tous vos intervenants ou encadrants

CONSIGNES INCENDIE SIMPLIFIEES

Vous êtes témoin d'un départ de feu

Déclenchez l'alarme depuis un déclencheur manuel

Alertez les pompiers (0)18 sur poste interne ou 112 sur portable

Guidez et contrôlez l'évacuation en fermant les portes derrière vous

Mettez en oeuvre les moyens de secours pour limiter le développement et la propagation du feu

Ne jamais pénétrer dans un local sans aucune visibilité

coupures énergie - fermeture portes - moyens d'extinction et désenfumage

ACCUEIL DES SAPEURS POMPIERS

Lorsque l'effectif le permet, une partie du personnel se charge de faire évacuer le public et l'autre peut commencer à attaquer le départ de feu - SINON, la priorité est l'évacuation du public

VITRINES D'AFFICHAGE COMMUNAL

ville de fonsorbes

En raison de la menace terroriste, le niveau de vigilance des forces de sécurité intérieure et de l'armée est porté au niveau SÉCURITÉ RENFORCÉE RISQUE ATTENTAT

VIGIPIRATE

SECURITE RENFORCEE
RISQUE ATTENTAT

NOUS FAISONS APPEL AU SENS CIVIQUE ET À LA VIGILANCE DE CHACUN

Signalez tout comportement suspect au 17
En cas d'urgence, composez le 112 ou le 114*

* numéro d'appel d'urgence pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@PLACE_BEAUVAU /MINISTERE.INTERIEUR

ville de fonsorbes

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* 2/ SE CACHER

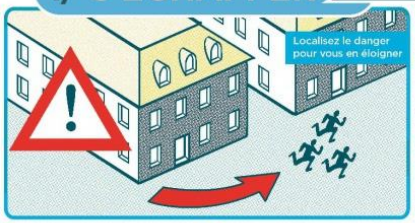

3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**

- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr

VIGIPIRATE

ville de fonsorbes

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT SAUVER DES VIES.

LES GESTES D'URGENCE

SI QUELQU'UN A ÉTÉ BLESSÉ AUTOUR DE VOUS

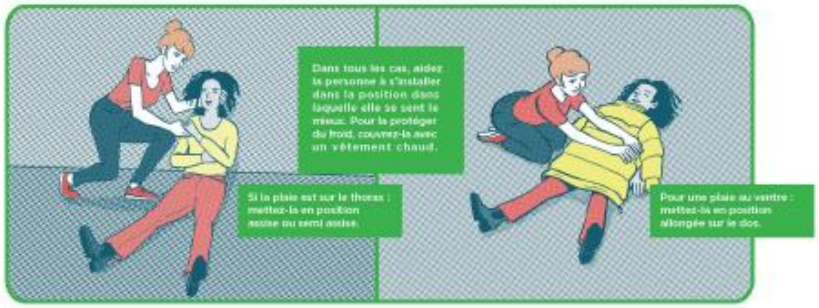

PUIS APPELEZ LES SECOURS : **15** SAMU **18** POMPIERS **112** N° EUROPÉEN **114**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉVENTION

Avant l'arrivée des secours, quelques réflexes peuvent sauver des vies. Formez-vous aux gestes d'urgence.
RDV sur **https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Les-gestes-qui-sauvent**

VIGIPIRATE

NUMÉROS UTILES

EN CAS D'URGENCE PRÉVENIR :

1. SECOURS

2. LES SERVICES MUNICIPAUX

Aux heures d'ouverture de la MAIRIE

Tél. : 05 61 91 55 10

En dehors des horaires d'ouverture de la MAIRIE

Tél. Élu de permanence : 06 07 59 62 75

INFOS COVID – PASSE SANITAIRE

La loi du 30 juillet 2022 abroge à partir du 1er août 2022 les dispositions du code de la Santé publique relatives à l'état d'urgence sanitaire, créé au printemps 2020, ainsi que le régime de gestion de la crise sanitaire instauré par la loi du 31 mai 2021.

Confinement, restriction de déplacement, masque obligatoire... Les dispositions permises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et du régime de sortie de crise instauré par la suite pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19 **ont pris fin le 31 juillet 2022**. La loi du 30 juillet 2022 met fin à ces deux régimes d'exception. Elle prolonge cependant les fichiers destinés à surveiller la circulation du virus et permet d'imposer aux voyageurs un test Covid négatif aux frontières, sous certaines conditions.

LE DOSSIER ADMINISTRATIF

CONTENU DU DOSSIER

1. Règlement d'utilisation de salle ou d'équipement sportif
2. Convention de mise à disposition
3. Plan d'évacuation

LE RÈGLEMENT

Un règlement intérieur est établi pour chaque E.R.P.

Il précise notamment :

- Les locaux mis à disposition
- Les domaines et les modalités d'utilisation des locaux
- Les responsabilités
- Les mesures de sécurité incendie

Il doit être accepté par le Président de l'association et mis à disposition des membres de l'association

LA CONVENTION

- La convention a pour objectif de fixer les modalités d'utilisation : objet du prêt, horaires, conditions financières, conditions de mise à disposition…. Elle est propre à chaque situation.

- Elle est visée par l'utilisateur et la commune. Il s'agit d'un contrat.

- Cette convention de mise à disposition est annuelle et doit être renouvelée chaque année

INFOS DIVERSES

- En cas de changement de Présidence merci d'en informer les services
- Prêt de matériel : merci de respecter les délais de réservation (8 jours pour le matériel et 15 jours pour les barnums…) et de respecter le matériel prêté. Informer les services en cas de problème ou de casse. Toute casse sera refacturée à l'association
- Info minibus : une réservation régulière est possible sauf en cas de besoin de la mairie ou d'une autre association. Les déplacements sont autorisés uniquement en Occitanie
- Prêt/location salle du Trépadé : merci de transmettre vos demandes de l'année aux services techniques entre le 1er et le 15 janvier. Une réponse vous sera apportée entre le 16 et le 31 janvier. Cette mesure permettra de respecter l'équité entre chaque association.

INFOS DIVERSES

- Manifestation : SPORTEZ-VOUS BIEN
- OCTOBRE ROSE : Marche à Bidot le samedi 9 octobre à 14h. Merci de diffuser l'info à vos adhérents voire de fédérer un groupe pour participer
- Coupons SPORT-CULTURE : offre étendue aux séniors et toute l'année
- Retrouvez ce PowerPoint sur le site de la commune, rubrique associations

RAPPEL :

- Respect des locaux techniques, tableaux électriques, issues de secours.
- Respect des locaux, ne pas les dégrader, fermer les fenêtres, éteindre les lumières, jeter les bouteilles dans un conteneur approprié

Merci de votre attention.

Bonne fin de journée.

L'équipe municipale